

ÉCLAIRAGE

Investissement responsable, des approches multiples et complémentaires

L'engagement pour l'investissement socialement responsable ne se dément pas. Les questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et la recherche d'impact sont au cœur des préoccupations des investisseurs. Les raisons de cet intérêt sont multiples. Tout d'abord, c'est une façon de gérer le risque qu'il soit opérationnel, financier, réglementaire ou de réputation. L'intégration des critères ESG est aussi motivée par la régulation (interdiction d'investir dans des armes controversées, par exemple), la responsabilité fiduciaire mais également par l'action des ONG qui veulent savoir comment se prennent les décisions d'investissement. C'est aussi une façon de mettre en œuvre certaines valeurs éthiques - voire religieuses -, ou de répondre au souhait d'avoir un impact social ou environnemental dans leurs investissements. Enfin, la prise en compte des enjeux ESG peut représenter une source d'alpha, grâce aux opportunités d'investissement qu'elle permet d'identifier.

Au-delà d'attribuer une note aux émetteurs, l'application de critères ESG permet de sélectionner les meilleures entreprises dans chaque secteur - c'est l'approche *best-in-class*. Mais aussi aux sociétés de gestion de diffuser les meilleures pratiques et d'accompagner les entreprises dans l'amélioration de leur politique de développement durable. Ce qui peut amener à exclure certaines d'entre elles réticentes à progresser. Pour cela, certains *asset managers* proposent de compléter l'analyse ESG

avec des actions d'engagement, en particulier l'exercice des droits de vote aux assemblées générales des sociétés dans lesquelles les fonds sont investis, et en amont avec le dialogue actionnarial. Un autre axe pour s'inscrire dans une démarche positive est de privilégier les investissements qui ont un impact : social à travers des fonds solidaires (insertion par l'emploi, accès au logement et aux soins...); environnemental en développant des solutions finançant la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique (privilégier les entreprises qui émettent le moins de CO2, par exemple); ou encore avec une approche « *Bottom of the Pyramid* » qui consiste à permettre aux franges les plus pauvres de la population mondiale d'accéder à des biens de consommation adaptés et ainsi d'améliorer leur qualité et niveau de vie. L'objectif est que les investisseurs puissent mesurer l'impact de ces financements. Pour cela, des indicateurs et des critères spécifiques ont été développés par les sociétés de gestion. Avec la nécessité d'avoir des données de qualité et des reportings standards de façon à ce que les investisseurs puissent consolider ou réaliser des comparaisons.

Tout ce qui est entrepris à l'attention des investisseurs (produits et solutions) doit permettre d'atteindre les dix-sept Objectifs de développement durable (ODD)* adoptés en septembre 2015. En aucun cas, ces ODD se substituent aux processus d'investissement, à la mesure d'impact... Au contraire, ils les complètent et donnent un cadre pour analyser ce qui est mis en place ■



3 questions à

Thierry Bogaty,
Directeur d'Amundi Expertise ISR

Comment Amundi se positionne-t-il par rapport aux Objectifs de développement durable (ODD) ?

Amundi a depuis longtemps défini son processus ESG, un référentiel de 36 critères d'analyse, et développé une large palette de produits et solutions ISR (investissement socialement responsable). Mais aussi des fonds innovants à impact environnemental et/ou social. Nous avons souhaité nous assurer de la cohérence de notre approche avec les ODD. Nous avons donc établi une matrice de correspondance qui conforte notre démarche puisque notre référentiel de critères ESG, notre politique d'engagement et nos solutions à impact social et climatique sont entièrement alignés avec les ODD. Surtout, cela montre qu'il faut combiner les différentes approches pour répondre aux besoins d'un monde durable et responsable.

De quelle manière cela se reflète-t-il dans l'offre d'Amundi ?

Au travers de fonds ouverts, de mandats de gestion ou de solutions sur-mesure, notre gamme comprend des produits ISR, des solutions *Low carbon* et de financement de la transition énergétique, et des fonds à impact social et/ou environnemental. La palette d'expertises que nous avons développée couvre ainsi l'ensemble des ODD en combinant différentes « briques » d'investissement. Ces solutions permettent de répondre au mieux aux différents enjeux, profils et contraintes des investisseurs.

Pouvez-vous citer des exemples ?

Nous proposons des fonds labellisés ISR, des fonds *Green bonds* et des fonds actions sur des thématiques environnementales. Une *joint-venture* a également été constituée avec EDF (Amundi Transition Énergétique) pour financer des projets liés aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. Nous proposons aussi un fonds Finance et Solidarité qui prend des participations dans des entreprises solidaires. Enfin, nous avons créé cette année avec l'IFC le plus grand fonds d'obligations vertes dédié aux pays émergents.

*<http://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

Données au 30/09/2017. Informations promotionnelles non contractuelles communiquées uniquement à titre d'information, ne constituant ni un conseil en investissement, ni une recommandation, ni une sollicitation de vente. Ce document n'a pas vocation à être diffusé auprès de, ou utilisé par, toute personne, investisseur qualifié ou non, d'un pays ou d'une juridiction dont les lois ou les règlements l'interdiraient notamment les US Persons au sens du Securities Act de 1933. Ce document n'a été revu par aucune autorité de tutelle. Toutes ces informations sont réputées exactes à juin 2017. Amundi Asset Management, Société anonyme au capital social de 1 086 262 605 euros – Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le n° GP04000036 – Siège social : 90 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France - Siren : 437 574 452 RCS Paris – www.amundi.com – Décembre 2017.